
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

LES ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE FILLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

BUT—CARACTÈRE—ORGANISATION

Le 17 de juin dernier avait lieu l'inauguration de la nouvelle école normale de Nicolet. L'inauguration d'un local neuf et spacieux coïncidait avec le onzième anniversaire de la fondation de l'institut pédagogique lui-même.

A cette occasion, M. l'abbé Melançon, alors Principal de l'École normale de Nicolet, prononça un discours instructif, discours programme et de revue en même temps. M. l'abbé Melançon indique avec clarté le pourquoi de l'organisation de nos écoles normales, "qui sont des pensionnats où l'on donne conjointement l'instruction et la formation pédagogique," et il met en relief les avantages qu'offre le séjour prolongé dans une école normale, au point de vue de la formation morale : "la formation morale de l'institutrice ! Mais c'est de là que dépend l'éducation de nos enfants de la petite école !"

Cette organisation est la même pour toutes les écoles normales catholiques de filles en notre province. Elle comporte, en plus, la préparation professionnelle immédiate ou entraînement pédagogique : préparation qui a lieu à "l'école d'application", annexée à chaque école normale.

A la suite du discours de M. l'abbé Melançon, nous donnons l'organisation de l'enseignement pratique (préparation professionnelle) à l'École normale de Nicolet. On y verra que les professeurs (principal, professeur laïque et religieuses) sont associés d'une manière effective à l'éducation professionnelle des élèves-institutrices. Il en est ainsi, sauf nuances, dans les autres écoles normales de filles de la province.

C.-J. MAGNAN.